

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient Présents : 22

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Hubert CABORDEL - Virginie COUTURE - Sébastien GOURDAIN - Claude BAUDSON - Florence MICHEL - Timothée CHILTE - Jean-Claude DAUTOIS – Thomas BERTRAND - Monique PRECHEY - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC - Julie GAILLARD - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE – Stéphane GENNARINO - Virginie BAUDSON - Bertrand VANDEWALLE - Joël WYON

Absents : 5

Mesdames et Messieurs Emmanuelle DANIEL - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Mélissa MANESSE - Gérald MERLE

Pouvoirs : 3

Madame Emmanuelle DANIEL donne pouvoir à Madame COUTURE
Monsieur Pierre-Bernard MSIKA donne pouvoir à Monsieur GUÉRINET
Madame MANESSE donne pouvoir à Mme VANDRIESSCHE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid TUQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers votants : 25

Date de convocation : 27 Novembre 2020

Date d'affichage : 27 Novembre 2020

La séance est ouverte à 19h00, séance publique retransmise sur la page facebook de la commune dans le cadre du confinement et de l'état d'urgence sanitaire.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- 1 / Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2020
- 2 / Commission municipales : ouverture des commissions aux personnes extérieures
- 3 / Convention avec l'association l'Ascipathique

FINANCES LOCALES :

- 4 / Décision Modificative
- 5 / Loyers commerciaux : abandon de créances
- 6 / Demande de subvention exceptionnelle : Compagnie du Jeu d'Arc
- 7 / Demandes de subvention (Etat et Conseil Départemental).
- 8 / reprise de concession

PERSONNEL :

- ✓ 9/ création de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h

INTERCOMMUNALITE :

- 10/ SE60 : transfert des compétences Eclairage Public et enfouissement de réseaux en matière d'investissement
- 11 / SMDO – Rapport d'activité 2019

INFORMATIONS DIVERSES

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il informe les membres du conseil municipal que la séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la commune afin d'assurer l'accès du public aux débats du conseil municipal durant la période de confinement.

Il remercie à cette occasion Monsieur MAGNIER de la société MJ System qui a bien voulu mettre gracieusement à disposition de la commune le matériel adéquat.

Monsieur le Maire liste les pouvoirs, constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Gilles PAUMELLE. Madame Marion CAGNARD, candidate suivante sur la liste 100% ciroise a fait part par écrit de son souhait de ne pas prendre le poste. Monsieur Stéphane GENNARINO est donc nommé conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les actions qu'il a menées depuis le conseil municipal du 29 Septembre 2020.

Dans le cadre de ses délégations Monsieur le Maire n'a pas signé de décisions depuis le dernier conseil municipal. Monsieur le Maire fait également le bilan des différentes rencontres qu'il a organisées avec la famille HERLIN, propriétaire du camping des Aubépinés et la société VEOLIA.

Monsieur BERTRAND arrive à 19h15 et Monsieur GOURDAIN à 19h23.

I. CONSEIL MUNICIPAL :

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Septembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Septembre 2020.

Monsieur DELVALLET souligne qu'il n'a pas voté contre le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Décat Raid Dingues.

Monsieur VANDEWALLE ajoute qu'il a donné son pouvoir à Madame BAUDSON pour proposer son intégration dans la commission « commerces, cadre de vie, concertation avec les habitants et développement durable ».

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Septembre 2020 est adopté l'unanimité.

2/ Commissions municipales : ouverture des commissions aux membres extérieurs

Sept commissions municipales ont été créées lors des conseils municipaux des 19 juillet et 29 Septembre 2020 :

Commissions municipales	Nbre	Répartition proportionnelle			Responsables commissions
Finances locales	27	20	4	3	M. Hubert CABORDEL
Travaux, Urbanisme, Cimetière	15	11	2	2	M. Hubert CABORDEL
Vie associative, sports, Evènementiel	15	11	2	2	Mme Ingrid TUQUET
Education, Culture, Communication	15	11	2	2	M. Fabien DELVALLET
Social, Citoyenneté, Administration générale	15	11	2	2	Mme Caroline MARTIN
Sécurité, Infrastructures, voirie	15	11	2	2	M. Claude BAUDSON
Commerces, cadre de vie, développement durable, concertation avec les habitants	15	9	2	1	Mme Virginie COUTURE

Un nouvel horizon

100 % ciroise

Cires-Tillet : l'avenir nous rassemble

Dans le cadre de l'ouverture de ces commissions municipales à des membres extérieurs à l'organe délibérant, il appartient à chaque commission, sous les directives du Maire, de se positionner sur ce point et de définir le nombre et les critères que les candidats potentiels extérieurs devront remplir pour pouvoir participer aux travaux des commissions concernées.

Monsieur le Maire propose de désigner dans chaque commission :

2 personnes extérieures pour la liste « Un nouvel horizon »

1 personne extérieure pour la liste « 100% ciroise »

1 personne extérieure pour la liste « Cires-Tillet : l'avenir nous rassemble »

Monsieur BERTRAND demande si les personnes proposées doivent appartenir à une liste électorale ou s'il est possible de proposer des personnes n'appartenant pas à une liste électorale.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de proposer des personnes inscrites sur une liste et des personnes n'appartenant pas à une liste.

Monsieur BAUDSON demande qui décide des propositions. Monsieur le Maire répond que chaque adjoint au maire, responsable de commission, valide les propositions qui seront ensuite entérinées par un vote du conseil municipal.

Monsieur VANDEWALLE signale que la commission finances est déjà composée de nombreux élus (27 membres du conseil) et qu'il ne semble pas nécessaire d'ajouter des personnes extérieures. Les membres du conseil municipal entérinent cette proposition.

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET

Monsieur le Maire demande à chaque liste de faire remonter des propositions de nominations avant la date du 31 janvier 2021.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de nommer des membres extérieurs dans les commissions municipales, sauf pour la commission finances, selon la répartition précisée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

3/ Signature d'une convention avec l'association l'Ascinpathique

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cires-Lès-Mello est propriétaire de la maison à colombages (site classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) située sur le hameau du Tillet.

L'association l'Ascinpathique a signé en 2015, avec la précédente municipalité, une convention autorisant l'association à effectuer des travaux d'urgence sur la maison à colombages pour en stopper les dégradations les plus importantes et en éviter la ruine.

Dans cette continuité, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer entre la commune et l'association une convention visant à permettre à l'Ascinpathique d'établir des dossiers de demande de subventions et à rechercher d'éventuels mécènes pour sa restauration.

Il s'agit de pouvoir bénéficier de l'expertise de l'Ascinpathique en matière de suivi de dossiers patrimoniaux.

L'association est prête à effectuer bénévolement toutes les démarches et à monter les dossiers visant à rechercher et obtenir toutes les sources de financement pour réaliser les travaux de rénovation.

Etant entendu que seule la commune, propriétaire du bâtiment, et donc en finalité le conseil municipal, validera les demandes de subventions proposées par l'association ou toute demande éventuelle de travaux. Par ailleurs l'association ne serait pas habilitée à prendre des engagements de quelque nature que ce soit qui obligerait la commune.

La convention serait signée pour une durée de 6 ans. Le projet de convention est présenté en séance.

Monsieur VANDEWALLE demande si l'association pourra effectuer des travaux. Monsieur le Maire répond par la négative car la convention porte sur le montage des dossiers de subvention liés à la rénovation.

Messieurs DAUTOIS et BERTRAND demandent si on peut rechercher des subventions sans connaître l'utilisation future du bâtiment. Monsieur le Maire répond par la positive dans le cadre de la protection et de la préservation du patrimoine.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

VALIDE le projet de convention avec l'association l'Ascinpathique pour la recherche de financements et le montage des dossiers de subvention concernant la rénovation de la maison à colombages communément appelée « maison normande ».

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Ascinpathique pour la recherche de financements et le montage des dossiers de subvention concernant la rénovation de la maison à colombages communément appelée « maison normande ».

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. FINANCES LOCALES :

4 / Décision modificative

Lors de la préparation du budget communal 2020, le montant inscrit en section de fonctionnement au chapitre 042 - article 6811 dotation aux amortissements et en investissement au chapitre 040 relatif à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'élevait à 53 250 €. Il s'avère que ce montant est erroné.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour porter le montant à 56 500 €.

La décision modificative est la suivante :

Section de fonctionnement - dépenses -

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 615232 - Réseaux : -----> - 3 250.00 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 6811 - Dotation aux amortissements : -----> + 3 250.00 €

Section de d'investissement - recettes -

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 3 250.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET

5 / Loyers commerciaux : abandon de créances

Suite à la fermeture de certains commerces décrétée par le gouvernement lors du 1er confinement, il avait été proposé lors du conseil municipal du 29 juillet de ne pas facturer à l'agence immobilière « la maison de l'immobilier » le loyer communal du mois de Mai 2020.

Le conseil avait souhaité surseoir à statuer sur cette décision dans l'attente d'informations complémentaires sur le fonctionnement de l'agence immobilière et son niveau d'activité depuis la fin du 1er confinement.

Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, a reçu, le 21 novembre, le responsable de l'agence et propose suite à cet entretien d'annuler deux mois de loyer pour un montant de 1 426,54 €.

Monsieur le Maire propose également d'annuler 2 mois supplémentaire de la redevance d'occupation du domaine public pour la terrasse du restaurant le Convivial soit 113, 60 €.

Le montant total des créances à annuler s'élève à 1 540,14 €.

Monsieur VANDEWALLE demande si Monsieur FELZINES, gérant de l'agence immobilière loue le haut et le bas du local.

Monsieur CABORDEL indique que Monsieur FELZINES n'habite pas le haut mais y entreposera ses archives si le confinement se poursuit.

Madame VANDRIESSCHE arrive à 19h52.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité,**

VALIDE l'abandon des créances correspondant à deux mois de la redevance d'occupation du domaine public pour la terrasse du restaurant le Convivial pour un montant total de 113,60 €.

VALIDE l'abandon des créances correspondant à deux mois de loyer pour le local de l'agence immobilière « la maison de l'immobilier » pour un montant total de 1 426,54 €.

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

6/ Demande de subvention exceptionnelle – Compagnie du Jeu d'Arc

L'association « la compagnie du Jeu d'Arc » dispose d'un pas de tir à l'arc sur un terrain situé route de Foulangues. L'association reçoit chaque année la taxe foncière afférente à ce terrain.

Ces derniers temps la commune a réglé directement la taxe foncière de l'association cependant la procédure la plus claire consiste, au règlement de la taxe foncière par la compagnie du Jeu d'Arc qui ensuite adresse une demande de subvention exceptionnelle à la commune pour le remboursement. Le montant de la taxe foncière s'élève à 282,00 € pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 282,00 € correspondant au remboursement de la Taxe Foncière 2020.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

DECIDE l'attribution à la Compagnie du jeu d'Arc d'une subvention exceptionnelle correspondant à la Taxe Foncière 2020 soit un montant de 282,00€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur GENNARINO arrive à 19h56.

7/ Demandes de subvention (Etat, Département) – Travaux de voirie

La commune souhaite poursuivre les travaux de voirie pour la valorisation de la rue de Blaincourt entamés en 2019. Une nouvelle phase de travaux dans la continuité qualitative de ce qui a été exécuté serait lancée en 2021.

L'estimation des travaux réalisée par l'ADTO s'élève à 125 450 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions pour cette opération auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de l'Oise.

Madame PRECHEY demande de définir clairement « le bout de rue » concerné. Monsieur CABORDEL explique que les travaux vont s'étendre de la place de la mi-carême à la jonction de la rue des Juifs.

Monsieur VANDEWALLE demande de pouvoir faire bénéficier les locataires des bâtiments locatifs de cette rue de la réfection des places de parking, au frais de la copropriété.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

DECIDE de réaliser cette opération de requalification de la voirie et mise aux normes PMR de la rue de Blaincourt (2ème phase).

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental de l'Oise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8/ Reprise de concession de Monsieur VAN LIERDE

Monsieur VAN LIERDE a acheté auprès de la commune en Mars 2019 un emplacement au colombarium d'un montant de 1 141,95 € pour une durée de 50 ans.

Au mois d'Octobre 2020 Monsieur VAN LIERDE a souhaité rétrocéder l'emplacement au colombarium et acheter une concession pour une durée de 50 ans d'un montant de 477 €.

Il convient de rembourser Monsieur VAN LIERDE de 630,69 € :

1 141,95 € (achat d'un emplacement au colombarium sur 50 ans)

- 34,25 € (18 mois de location de l'emplacement au colombarium (avril 2019 à septembre 2020)).

+ 477,00 (achat d'une concession sur 50 ans)

Soit 630,69 € à rembourser.

Après vérification auprès du chef de poste de la Trésorerie de Neuilly en Thelle il s'avère que le montant à rembourser à Monsieur VAN LIERDE est inférieur à celui indiqué plus haut (le nouveau calcul est transmis en séance). En effet la part de recettes affectées au CCAS (1/3) est acquise et ne peut pas être remboursée.

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de surseoir à cette décision dans l'attente d'une prochaine rencontre avec Monsieur VAN LIERDE.

Le conseil décide de surseoir à statuer sur ce dossier.

III. PERSONNEL :

9/ Création de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La commune a signé en juillet 2019 avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise une convention de Période de Préparation au Reclassement pour permettre à un agent en fin de droit de longue maladie de préparer son reclassement.

En effet les collectivités sont obligées de procéder au reclassement des agents qui ne peuvent pas exercer leurs métiers suite à une longue maladie ou une incapacité physique.

La convention d'une durée d'un an s'est terminée en juillet 2020. Elle a été prolongée de 3 mois, comme la loi le permet, car l'agent n'a pas pu bénéficier de la totalité des stages dans les autres communes et des formations du Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) prévus dans la convention à cause de l'épidémie de COVID-19

Afin de permettre à l'agent, actuellement positionné sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, de développer de nouvelles compétences, la commune et le personnel administratif ont accueilli l'agent en stage en mairie depuis le mois de Juillet 2020.

Après avoir effectué la découverte de tous les services administratifs de la mairie, l'agent s'est rapidement intégré et a assuré avec satisfaction la gestion de l'accueil et du standard téléphonique lors des absences des agents (congés, maladie).

L'agent actuellement en charge de l'accueil de la mairie doit partir en retraite dans le courant du 1^{er} semestre 2021 et pourrait profiter de ce temps pour former l'agent en reclassement sur le poste. Des formations externes complémentaires seraient également proposées à l'agent.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h00 à compter du 1^{er} décembre 2020. L'agent serait détaché sur ce grade pendant une durée d'1 an puis définitivement affecté sur ce grade à l'issue de cette période.

Monsieur BAUDSON demande si cette embauche aura des incidences sur le budget communal. Monsieur le Maire indique que le salaire des 2 agents est sensiblement identique cependant il y a un surcoût de 11 000 € liée au doublon du poste pendant 6 mois. Monsieur Le Maire ajoute qu'il préfère profiter de ce temps pour former l'agent que de devoir payer une Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) si l'agent n'est pas reclassé dans l'attente de la mise de sa mise à la retraite pour inaptitude physique.

Le conseil municipal, à l'unanimité

CREE un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. INTERCOMMUNALITE :

10/ SE60 : transfert des compétences optionnelles Eclairage Public et enfouissement de réseaux en matière d'investissement

La commune souhaite entamer la rénovation de son réseau d'éclairage public en 2021 et à ce titre propose de transférer la compétence « Eclairage Public » en matière d'investissement au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60).

En transférant leur compétence Éclairage Public au SE60, les communes gagnent en efficacité sans rien perdre de leur autonomie : elles restent propriétaires des ouvrages, et continuent d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative, l'assurance et le paiement de la consommation électrique.

À partir des conclusions de l'inventaire fourni gratuitement par le Syndicat, elles décident de réaliser, ou non, des travaux d'investissements.

Dans l'affirmative, le SE60 sera le mieux à même d'accompagner les communes dans leur processus en tant que maître d'ouvrage :

- en leur fournissant conseil et expertise techniques sur-mesure, en fonction des contraintes et besoins particuliers de chaque commune,
- en les aidant à optimiser les performances de leur réseau tout en générant des économies,
- en leur simplifiant la gestion administrative et financière : pas d'appel d'offres à passer grâce au marché à bons de commandes confié par le SE60 à des entreprises compétentes et habilitées. Le syndicat règle les dépenses et la TVA, la commune ne devant régler que la part résiduelle lui incombant.

Dans ce cadre le SE60 versera une subvention de 25% du montant des travaux pour l'éclairage publique sur (basse tension). Une demande de subvention peut également être sollicitée auprès du Conseil Départemental sur la partie « Télécom ». Une fois la compétence transférée elle ne peut pas être reprise durant 5 ans.

Monsieur le Maire propose de transférer la compétence Eclairage Public et Enfouissement de réseaux en matière d'investissement au SE60.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DECIDE :

✓ **DE TRANSFERER** au Syndicat d'Energie de l'Oise la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :
De tous les investissements sur les installations d'éclairage public, notamment les extensions, renforcement, enfouissements, renouvellements, rénovations, mises en conformités et améliorations diverses et de façon générale toutes études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique ainsi que la collecte des certificats d'économie d'énergie.

✓ **DE TRANSFERER** au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :
Des investissements sur les installations d'éclairage public liés aux travaux d'extensions ; de renforcement, renouvellement et enfouissement des réseaux électriques ;

Séance du 04 Décembre 2020

Alain GUÉRINET

11/ SMDO – Rapport d'activité 2019

Par courrier reçu le 23 octobre 2020, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) en charge du transport et du traitement des déchets, transmet son rapport d'activité 2019.

La compétence relative à la gestion et au traitement des déchets est assurée par la Communauté de Communes Thelloise qui adhère au SMDO.

Les grands chiffres du rapport d'activité 2019 et les modalités de fonctionnement du SMDO sont présentés par Madame Florence MICHEL, conseillère déléguée au développement durable. Le rapport d'activité sera mis à disposition des élus et du public.

Monsieur BERTRAND, élu en charge du suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau de la Communauté de Communes Thelloise évoque les objectifs 2020 du plan de prévention (2010 : 470kg/an/habitant de déchets ménagers contre 417kg/an/habitant en 2020).

Madame MICHEL ajoute qu'une opération de pesée des déchets de cantine menée par la Thelloise va être réalisée pendant 1 semaine sur la commune, afin d'étudier le comportement alimentaire des enfants et modifier éventuellement les achats.

Monsieur BAUDSON propose la visite du centre de tri ultramoderne de Villers-Saint-Paul

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

PREND ACTE du rapport de l'année 2019 du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

V. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSESInformations diverses

Monsieur CABORDEL réalise un compte-rendu de la commission « travaux, urbanisme, cimetière » qui s'est tenue le 20 Novembre 2020.

Monsieur DAUTOIS demande qui sont les interlocuteurs de quartier du dispositif « voisins vigilants ». Monsieur BAUDSON indique que l'adjutant-chef ne dispose pas de cette information. Ils vont se rencontrer prochainement.

Monsieur CHILTE souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'installation de la vidéo-protection.

Monsieur BAUDSON répond qu'il a participé très récemment à une formation sur ce sujet et qu'il travaille actuellement sur ce dossier. Il évoque également la question du stationnement rue de la Tour.

Concernant la vitesse excessive, Monsieur BAUDSON rappelle qu'un panneau de limitation à 30km/h est situé à 25 mètres du parking. Les panneaux stop rue des Jonquilles et du Bosquet Charbonnier vont être supprimés afin d'être en cohérence avec la règle de priorité à droite qui s'applique sur la commune.

Monsieur BAUDSON évoque l'installation d'un radar tourelle.

Monsieur DELVALLET présente les effectifs scolaires au 1^{er} décembre et les actions qu'il a menées auprès des écoles (gestion des cas de COVID-19 et mise en place du protocole sanitaire renforcé, distribution de masques tissus pour les primaires, suivi des travaux des écoles) et au niveau de la communication (gestion de la page facebook, travail de refonte du site internet de la commune).

Madame COUTURE fait un point de ses rencontres avec les commerçants. Elle évoque la mise en œuvre de parking-minute pour améliorer le renouvellement du stationnement. Elle demande la matérialisation du sens interdit rue de Blaincourt et la reprise en peinture de la place réservée aux livraisons devant le fleuriste.

Monsieur le Maire évoque le courrier du Président du CCAS de la commune de Bury qui va verser 1000 € comme participation au financement des obsèques de Madame ALLIAUME.

Monsieur le Maire lit ensuite le courrier de remerciements du Président des Restaurants du Cœur de l'Oise suite au versement par la commune d'une subvention de 1500 €.

Questions diverses

Monsieur VANDEWALLE demande s'il est possible de rendre hommage à Messieurs CORROY et COUTARD dès que la situation sanitaire s'améliorera.

Question du public via la page Facebook : demande d'installation d'une barrière le long de la route du Tillet

Monsieur DELVALLET évoque 30 vues en moyenne de la réunion du conseil municipal sur la page facebook.

Monsieur VANDEWALLE suggère de poursuivre la diffusion des réunions même hors période de confinement et d'urgence sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

CIRES-LES-MELLO, le 18 Décembre 2020

Le Maire,

Alain GUÉRNÉNET

